



Canadian Independent
Petroleum Marketers Association

PROPOSITION EN VUE DE LA PRÉPARATION DU
BUDGET (2015)

PRÉPARÉ POUR :

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉPARÉ PAR :

LA CANADIAN INDEPENDENT PETROLEUM
MARKETERS ASSOCIATION

Sommaire à la direction

Le budget fédéral de 2015 sera un document clé pour jeter les bases de la croissance économique et de la prospérité futures des Canadiens, en particulier en ce qui concerne la vitalité des petites et moyennes entreprises.

Les frais de cartes de crédit de plus en plus élevés payés par les détaillants de pétrole indépendants canadiens et toutes les entreprises menant des activités au Canada sont d'un intérêt particulier pour la CIPMA et ses membres.

À l'heure actuelle, ces frais sont parmi les plus élevés au monde. Les détaillants canadiens paient environ 5 milliards de dollars par année de frais de carte de crédit cachés aux banques afin de couvrir les coûts d'acceptation des cartes de crédit comme forme de paiement. Malheureusement, l'augmentation des frais de service pour les marchands érode la marge de détail pour les propriétaires d'entreprises canadiennes et elle représente une menace pour la viabilité des entreprises indépendantes du Canada.

Le gouvernement s'est déjà engagé à prendre certaines mesures proactives relativement aux frais de carte de crédit, dans le budget fédéral 2014 de cette année :

Le gouvernement accroîtra l'équité et la transparence sur le marché des cartes de crédit. Les marchands paient des frais chaque fois qu'ils acceptent un paiement par carte de crédit des consommateurs et, comme dans le cas des autres coûts d'intrant, ils transmettent ces frais en tout ou en partie aux consommateurs sous forme de prix de détail plus élevés. Les coûts d'acceptation des cartes de crédit au Canada comptent parmi les plus élevés au monde. En 2013, le Tribunal de la concurrence a conclu que certaines règles des réseaux de Visa et de MasterCard ont un effet négatif sur la concurrence, ce qui se traduit par des coûts plus élevés pour les marchands. À la lumière de ces résultats, le gouvernement collaborera avec les intervenants pour promouvoir des pratiques équitables et transparentes et pour contribuer à faire diminuer les coûts assumés par les marchands lors de l'acceptation des cartes de crédit, tout en encourageant ces marchands à offrir de meilleurs prix aux consommateurs.

Le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit a été créé en 2010 pour promouvoir le choix des marchands, la transparence et la divulgation ainsi que l'équité sur le marché des cartes de crédit. Pour améliorer encore plus les pratiques commerciales, le gouvernement prévoit renforcer le Code de conduite, après consultation des intervenants.

Les marchands paient des frais d'environ 1,5 % à 4 % de la valeur des opérations de paiement par carte de crédit. Les frais que les marchands paient pour accepter des paiements par carte de crédit sont à part des frais annuels et des éventuels frais d'intérêt que paient les consommateurs qui utilisent les cartes de crédit; les marchands

transmettent ces frais aux consommateurs, en tout ou en partie, sous forme de prix de vente au détail plus élevés.

La CIPMA, et d'autres associations industrielles, ont été encouragées par cette déclaration et ils se réjouissent à la perspective de travailler avec le gouvernement afin d'appuyer encore davantage les petites et moyennes entreprises.

Recommandations

1) La CIPMA recommande que le gouvernement du Canada examine les frais de carte de crédit et leur impact sur les petites et moyennes entreprises, dans un effort visant à alléger les pressions financières et appuyer les économies locales.

Les frais de carte de crédit imposés aux détaillants canadiens sont parmi les plus élevés au monde – allant de 1,5 % à 4 % d'un achat. Ces coûts représentent la plus grande difficulté à surmonter, particulièrement pour les plus petites entreprises, pour livrer concurrence efficacement et continuer de servir les collectivités d'un bout à l'autre du Canada.

Bien que plusieurs autres facteurs aient une incidence sur les prix de détail et l'emploi, comme les coûts de fabrication et des matières premières, le transport, les taux du salaire minimum et le fardeau réglementaire, les frais de carte de crédit ont une incidence sur les détaillants et sur les consommateurs.

L'impact de ces frais élevés limite la capacité de tous les détaillants d'investir dans leurs entreprises et les collectivités et il restreint aussi leur capacité d'embaucher de nouveaux employés dans les collectivités qu'elles servent.

Ces frais donnent aussi lieu à des prix à la consommation plus élevés, même pour les consommateurs qui paient comptant ou par carte de débit. Nous avons été encouragés d'apprendre que le gouvernement fédéral reconnaît l'impact des frais de carte de crédit élevés sur les marchands et qu'il travaillera avec les intervenants afin de promouvoir des pratiques justes et transparentes et d'aider à abaisser les coûts d'acceptation des cartes de crédit pour la marchands, tout en encourageant les marchands à baisser les prix à la consommation.

Nous croyons que les détaillants de pétrole indépendants sont tout particulièrement pénalisés par l'actuel régime de carte de crédit. **Environ 45 % des consommateurs de carburant paient par carte de crédit. Selon les prix actuels, nos membres paient plus du tiers de leur marge d'exploitation sur ces achats, simplement pour couvrir le coût que les frais de carte de crédit représentent.** Cela constitue déjà un très grave problème.

2) La CIPMA recommande que le gouvernement examine l'application de frais de carte de crédit sur la partie des achats que représentent les taxes.

Encore plus punitif est le fait qu'environ 30 % de ces frais servent à couvrir la partie de l'achat représentant les taxes.

Selon un sondage mené auprès de nos membres, la CIPMA estime que les détaillants de pétrole indépendants paient environ 90 millions de dollars pour les frais de carte de crédit, 30 millions de cette somme servant à couvrir les frais de carte de crédit imposés pour la partie de la vente représentant les taxes.

Bien que le secteur de la commercialisation du pétrole ait volontiers fourni un service de perception de la taxe pour les quelque dernières décennies, nous croyons qu'il est extrêmement punitif d'exiger des détaillants de pétrole indépendants qu'ils paient pour les frais de carte de crédit applicables à la partie de la transaction constituant les taxes.

Nous demandons respectueusement que la question des frais de carte de crédit élevés sur la partie des achats d'essence représentant les taxes soit prise en compte dans la situation des frais de carte de crédit extrêmement élevés et injustes qui prévaut au Canada.

3) La CIPMA recommande que le gouvernement examine la surréglementation en vigueur au sein de l'industrie du pétrole et du raffinage et reconnaisse l'effet de cette réglementation complexe sur les petites entreprises et supervise les efforts de réduction du fardeau administratif avec les gouvernements provinciaux et fédéral et y contribue. On devrait chercher à établir une législation harmonisée dans la mesure du possible.

Les détaillants de pétrole doivent se conformer à divers règlements à l'échelle nationale et provinciale, ce qui est non seulement coûteux, mais exige également du temps pour maintenir une situation qui donne lieu à des taux plus faibles de productivité et de croissance économique.

Sur le marché canadien, les produits pétroliers sont « fongibles ». Cela signifie que l'essence d'une raffinerie ou d'une région est très semblable à l'essence de n'importe où ailleurs. Idéalement, l'essence et le diesel pourraient circuler facilement entre les frontières. Certes, il existe des différences régionales et saisonnières. **Néanmoins, l'essence présente dans une administration fonctionne généralement bien sur les marchés voisins.** Cet aspect est important dans les activités quotidiennes puisqu'il assure la présence d'autres sources d'approvisionnement et impose une discipline des prix au marché.

Ce caractère fongible est vital lors d'interruptions locales d'approvisionnement parce que l'économie a besoin d'un approvisionnement continu et que des pénuries locales peuvent souvent être atténuées par des importations des provinces voisines ou, si le règlement le permet, d'autres pays.

Au Canada, les gouvernements tant fédéral que provinciaux réglementent les diverses propriétés* des produits pétroliers. Ces règlements ont tous été appliqués pour une raison mais l'approche varie d'une province à l'autre. Il en résulte une mosaïque complexe de règlements d'un bout à l'autre du pays. **Les différences quant aux détails réglementaires n'ont souvent qu'un effet minime ou insignifiant sur la qualité du produit mais elles peuvent entraver la libre circulation des produits entre les frontières et internationales, ce qui peut avoir de graves conséquences et entraîner des coûts plus élevés pour les consommateurs.**

À propos de la CIPMA

La CIPMA est une association commerciale nationale sans but lucratif représentant les intérêts particuliers des détaillants indépendants (c.-à-d. autres que les entreprises de raffinage de produits pétroliers). Les membres de la CIPMA sont les distributeurs et les détaillants clés du pétrole et des carburants renouvelables pour les marchés commerciaux, agricoles, industriels, de gros et de détail dans toutes les régions du Canada.

Environ 80 % des membres de la CIPMA ont des opérations de détail. Il s'agit d'entreprises pétrolières de tailles petite et moyenne qui sont l'armature même de la distribution du pétrole et de son industrie de commercialisation au Canada. Disposer d'un secteur indépendant de commercialisation du pétrole confère des avantages aux Canadiens – il introduit de la compétitivité au sein du secteur de la vente au détail des carburants, qui autrement serait dominé par une poignée de grands raffineurs-négociants intégrés.

Collectivement, nos membres emploient directement près de 5 000 Canadiens et ils emploient indirectement 15 000 autres personnes par l'entremise des marchands et agents. Les membres de la CIPMA représentent 17,5 milliards de litres de ventes par année : 27 % de l'ensemble de l'essence, et 23 % de tout le carburant vendu au Canada.



**Canadian Independent
Petroleum Marketers Association**

Personne-ressource

Tricia Anderson

Présidente et PDG

Canadian Independent Petroleum Marketers Association

Courriel : tanderson@cipma.org

Téléphone : 905-823-6996

416-795-9593